



Communiqué de presse  
Moissac le 18 mars 2019

## Le Chasselas de Moissac AOP demande à être entendu !

Alors qu'une période de gel est à craindre dans les prochaines semaines et à la vue des gels de printemps des deux dernières années, les chasselatières et chasselatiers de Moissac AOP redoutent une nouvelle fragilisation de leurs exploitations.

Les responsables professionnels du Syndicat de Défense du Chasselas de Moissac AOP s'inquiètent de ce phénomène climatique récurrent et se désolent qu'aujourd'hui encore le raisin de table soit classé dans le régime viticole et non dans le domaine fruitier comme peuvent l'être les fruits à pépins ou à noyaux. Le raisin de table ne fait donc pas partie du régime des calamités agricoles contrairement aux fruits. Alors même que dans notre région, le raisin est classé monofin (hormis le muscat de Hambourg) donc non vinifiable. Il est à noter que l'assurance récolte est inadaptée au problème du Chasselas de Moissac, aucun chasselatier ne pouvant y prétendre.

Les exploitants mettent en œuvre des protections mais, dans certaines conditions extrêmes, des dégâts à 100% sont à déplorer tous les ans. Avoir un dégât reconnu en calamité agricole permet de prétendre à un soutien financier et donc à la poursuite de l'activité économique de nos exploitations.

En 2017, le syndicat AOP a effectué une demande de classement du raisin de table en fruit auprès du ministre de l'agriculture de l'époque Stéphane Travers. La demande est restée sans réponse cohérente.

Le dossier n'ayant pas avancé depuis, nous avons décidé de saisir l'administration et nos élus. Le 19 février dernier, un nouveau courrier a été adressé au ministre de l'agriculture, Didier Guillaume, copie au Préfet du Tarn et Garonne, à la Sous-préfète, aux parlementaires du Tarn et Garonne, à tous les responsables régionaux et départementaux et à la Direction Départementale des Territoires.

Le Syndicat est accompagné dans ce dossier par le Syndicalisme Agricole et la Chambre d'Agriculture du Tarn et Garonne.

A ce jour, nous n'avons eu aucune réponse. Nous espérons et demandons avec insistance une réponse rapide à notre courrier, ne souhaitant pas attendre les dégâts du gel printanier éventuel pour nous préoccuper du problème. C'est tout l'avenir et la reconnaissance du travail d'une filière majeure dans notre département qui est en jeu.

Pour le Syndicat de Défense du Chasselas de Moissac  
Claude GAUTHIER  
Président

**Renseignements presse :**  
Laurence de Boerio - Tél. 06 03 10 16 56 - [rplb@deboerio.net](mailto:rplb@deboerio.net)